

# DÉLĪNĚ

## FINAL SELF-GOVERNMENT AGREEMENT

APRIL 1, 2016 – MARCH 31, 2017



Canada



Photo taken on effective date, identified left to right: George Cleary (DGG Member), Bobbi Jo Greenland (President, GTC), Grand Chief Eddie Erasmus (Tlicho Government), Danny McNeely (Sahtu MLA), Ethel Blondin-Andrew (SSI Chair), Grand Chief Wilfred McNeely Jr. (Sahtu Dene Council) and former Chief Leonard Kenny (Délı́ne Gaa'ı́ne Government).

Cover photo: Deline Gaa'ı́ne Government 'Destination Deline'

For information regarding reproduction rights, please contact Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada at: [CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca](mailto:CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca)

[www.canada.ca/indigenous-northern-affairs](http://www.canada.ca/indigenous-northern-affairs)  
1-800-567-9604  
TTY only 1-866-553-0554

QS-XXXX-XXX-EE-A1  
Catalogue: RX-XX/XXXXE  
ISSN: XXXX-XXXX

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Indigenous and Northern Affairs, 2016

This Publication is also available in French under the title:





# Foreword



[PHOTO OF DKK (taken on effective date) HERE WITH ALL MEMBERS IDENTIFIED left to right: Elder's Council Leader DKK member Charlie Neyelle, DKK members; Jane Modeste, Morris Neyelle, Danny Bayha, ʔekw'ahṭjǰá Raymond Tutcho, Executive Committee; Raymond Taneton, Freda Taneton and DKK member Tommy Betsidea].

## LETTER FROM ʔEKW'AHṬJǰÁ RAYMOND TUTCHO, DÉLJNÉ GOT'INÉ GOVERNMENT

The Déljné Got'Iné Government was established on September 1, 2016. It is the result of eighteen years of negotiations with Canada and the Government of the Northwest Territories, in fulfillment of the obligation in the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement (1993), Chapter 5 and Appendix B, which state that governments will negotiate self-government agreements.

The process was led by our Elders and Chief Negotiator, and our team stayed together to see through our Elders' vision: that we work together to establish one organization in our community that will make decisions for all residents. The Déljné Got'Iné Government has authority over the land claim rights and assets through our Dene Gha Gok'a Réhkw'í, and is also a public government for all Déljné residents. It is the first government of its kind in Canada.

Much work was done in the community prior to Effective Date. The managers of the Déljné First Nation Band, the Déljné Land Corporation, Déljné Finance Corporation and the Charter Community of Déljné worked with technical staff to ensure their organizations continued providing programs and services while at the same time preparing to dissolve those organizations and transfer their staff and responsibilities to the new government. This was a difficult task.

We are happy to say that at the time of transition, there were no interruptions in programs and services due to the transition. We passed all of our basic laws, instituted new policies and procedures, and have hired additional staff required to undertake expanded responsibilities. We have improved our communications and accessibility by establishing a website, including a laws registry, and we have an active presence on social media. We have initiated a strategic planning exercise that will set priorities for our government over the next five years.

We look forward to working with our partners, the governments of Canada and the Northwest Territories, as we continue to implement the jurisdictions and authorities of the D ljin  Got'In  Government in the years to come.

Mahsi Cho,

Raymond Tutcho

ʔekw'ah d 





# Table of Contents

Foreword	1
Glossary and Pronunciation Guide	4
Acronyms and Abbreviations	5
Chapter 1 – Déljñę Implementation Committee	7
Déljñę Got'jñę Government	7
Government of the Northwest Territories	7
Government of Canada	7
Chapter 2 – Overview and Background	8
Features of the Agreement	8
Chapter 3 – 2016-2017 Activities	10
Pre-Effective Date Activities	10
Post-Effective Date Activities	10
Chapter 4 – Other Related Agreements	14
Implementation Plan	14
Financing Agreement	14
Tax Treatment Agreement	14
Appendices	15
Map of the Déljñę District	15

# Glossary and Pronunciation Guide

---

**ʔekw'ahṭdó: (chief)**

Pronunciation: eh-kw'ah-tee-day  
Meaning: highest honest leader

---

**ʔohda: (Elders)**

Pronunciation: own(h)-da  
Meaning: Elders

---

**Délnę:**

Pronunciation: Deh-le-nay  
Meaning: where the water flows

---

**Délnę ʔohda K'áowā Kə: (name given to Elders Council)**

Pronunciation: Deh-le-nay Own(h)-da Kah-way Kay  
Meaning: Délnę (where the water flows)  
ʔohda (Elders)  
K'áowā (Leader)  
Kə (Group)

---

**Délnę Got'įnę ʔeṭadó: (name for the Constitution)**

Pronunciation: Deh-le-nay Go-t'ee(click sound)-nay  
Eh-y-ah-doe  
Meaning: Délnę (where the water flows)  
Got'įnę (one group of people)  
ʔeṭadó (Highest Law)

---

**Délnę Got'įnę Government (DGG):**

Pronunciation: Deh-le-nay Go-t'ee(click sound)-nay  
Meaning: Délnę (where the water flows)  
Got'įnę (one group of people)

---

**Délnę K'áowedó Kə: (name given to Main Council)**

Pronunciation: Deh-le-nay Kah-way-doe Kay  
Meaning: Délnę (where the water flows)  
K'áowedó (Highest Leaders)  
Kə (Group)

---

---

**Délnę Łénats'ehdā Dzené: (name given to the Community Gathering)**

Pronunciation: Deh-le-nay See-eh-na-ts'ay-day Dz-eh-neh  
Meaning: Délnę (where the water flows)  
Łénats'ehdā (Gathering)  
Dzené (Day/Date)

---

**Dene Gha Gok'ā Réhkw'ı: (beneficiary board)**

Pronunciation: Deh-nay Ga Go-k'ay-ray-kw'ee  
Meaning: Dene (People)  
Gha (for)  
Gok'ā Réhkw'ı (sitting)

---

---

**Dene K'ā Dats'eredı Kə: (name given to the Justice Council)**

Pronunciation: Deh-nay K'ay Da-ts'ay-ray-dee Kay  
Meaning: Dene (People)  
K'ā (on behalf of)  
Dats'eredı (Prevention, Defending, Helping)  
Kə (Group)

---



# Acronyms and Abbreviations

DEIA	Department of Executive and Indigenous Affairs (GNWT)
DFN	Déłjnę First Nation
DGG	Déłjnę Got'jnę Government
FA	Financing Agreement
FSGA	Final Self-Government Agreement
GNWT	Government of the Northwest Territories
IC	Implementation Committee
IP	Implementation Plan
INAC	Indigenous and Northern Affairs Canada
NWT	Northwest Territories
SDMCLCA	Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement







## CHAPTER 1

# Déljné Implementation Committee

The Déljné Implementation Committee is pleased to present its first annual report on the implementation of the Déljné Final Self-government Agreement (FSGA). The report covers the twelve month period from April 1, 2016 to March 31, 2017.

The Implementation Committee (IC) consists of a senior official from each of the parties: the Déljné Got'jné Government (DGG), the Government of the Northwest Territories (GNWT) and the Government of Canada. It functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the IC is to monitor the ongoing obligations of the Agreement and resolve issues arising with respect to the implementation of the Agreement. This annual report describes the achievements and developments during the year. Information is contributed by the DGG or other institutions created by the Agreement, various territorial and federal departments, and other stakeholders.

Progress is being achieved within a relationship defined by mutual respect and a commitment to fulfill the obligations set out in the Agreement.

## DÉLJNÉ GOT'JNÉ GOVERNMENT

The DGG is committed to fulfilling its ongoing responsibilities to implement the Déljné FSGA. The DGG was represented on the Déljné IC by Ms. Phoebe Kenny, Chief Executive Officer, from September 1, 2016, when the Déljné IC was first established, to March 31, 2017.

The DGG can be found on-line at <http://deline.ca/en/>

## GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

The Department of Executive and Indigenous Affairs is responsible for coordinating the GNWT's implementation activities under the Déljné FSGA, managing the allocation of implementation funds received from the Government of Canada, and representing the GNWT on the Déljné IC. The GNWT was represented on the Déljné IC by Ms. Sue Bowie, Director of Implementation, Department of Executive and Indigenous Affairs, from September 1, 2016 to March 31, 2017.

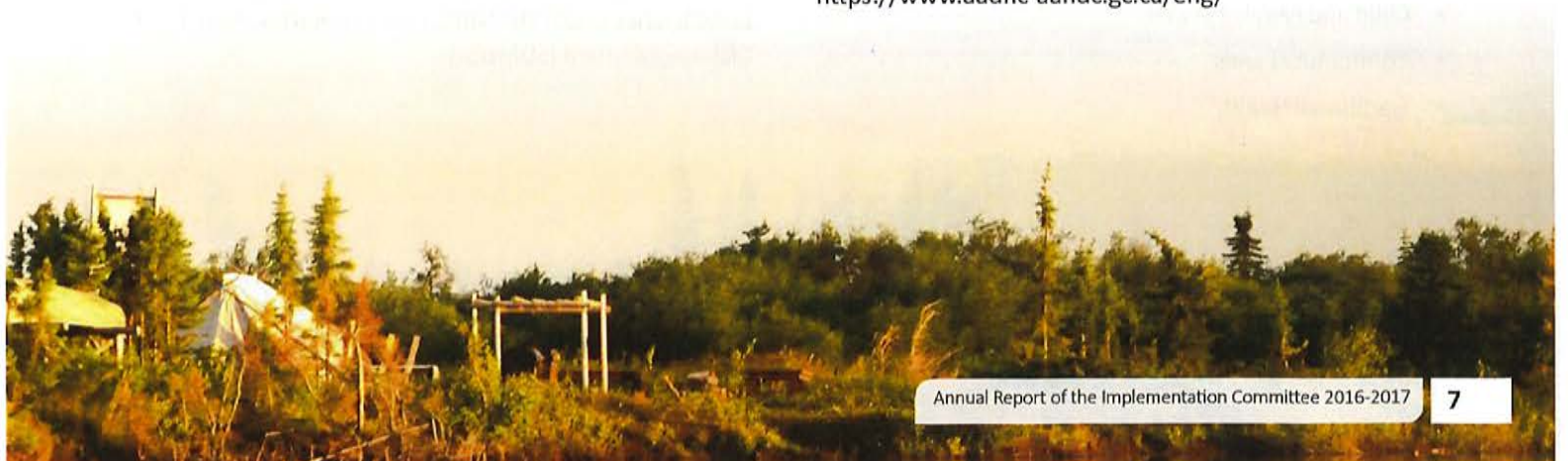
The GNWT can be found on-line at <http://www.gnwt.ca/>

## GOVERNMENT OF CANADA

The Government of Canada is represented on the Déljné IC by the Department of Indigenous and Northern Affairs Canada's (INAC) Implementation Branch. The Implementation Branch serves as a liaison on Déljné implementation issues for the DGG and any other institutions created by the Déljné FSGA, territorial governments, and other federal departments. Mr. Dale Pegg, Director, Treaty Management West, Implementation Branch, INAC, represented the Government of Canada on the Déljné IC from September 1, 2016 to March 31, 2017.

More information on the Government of Canada and its departments, programs, and services can be found on-line at <https://www.canada.ca/en.html>

More information on INAC can be found on-line at <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/>





## CHAPTER 2

# Overview and Background

### FEATURES OF THE AGREEMENT

#### Government Structure:

On September 1st, 2016, the Déljñę Final Self-government Agreement (FSGA) became the first stand-alone, community-based self-government agreement to take effect in the Northwest Territories.

The Déljñę FSGA established the Déljñę Got'jñę Government (DGG), an inclusive, Aboriginal public government that now serves all residents of the Déljñę District.

The ʔekw'ahjdá (which means "highest honest leader" in the Déljñę Got'jñę dialect) is the elected leader of the DGG. The ʔekw'ahjdá sits on the Déljñę K'aowädó Kə (Main Council), along with two Executive members, four Councillors and an Elders representative.

#### Jurisdictions:

The Déljñę FSGA recognizes and describes the jurisdictions that the DGG may exercise. The DGG has the ability to make laws and assume program and service delivery responsibilities in the Déljñę District, in the following areas:

- Community affairs and local services, including elections, the regulation of liquor and gaming, local land use planning, etc
- Education, Early Childhood Education, Adult Education, Training and Post-Secondary Education
- Language, culture and spirituality of the Sahtu Dene and Metis of Déljñę
- Adoption
- Child and Family Services
- Community Lands
- Traditional Health

- Social Housing
- Income Support
- Justice

#### Jurisdictions Deferred for Ten Years:

The DGG has chosen to wait a minimum of ten years before initiating negotiations with Canada and the GNWT to address the following subjects:

- Marriage
- Trusteeship and Guardianship
- Wills and Estates

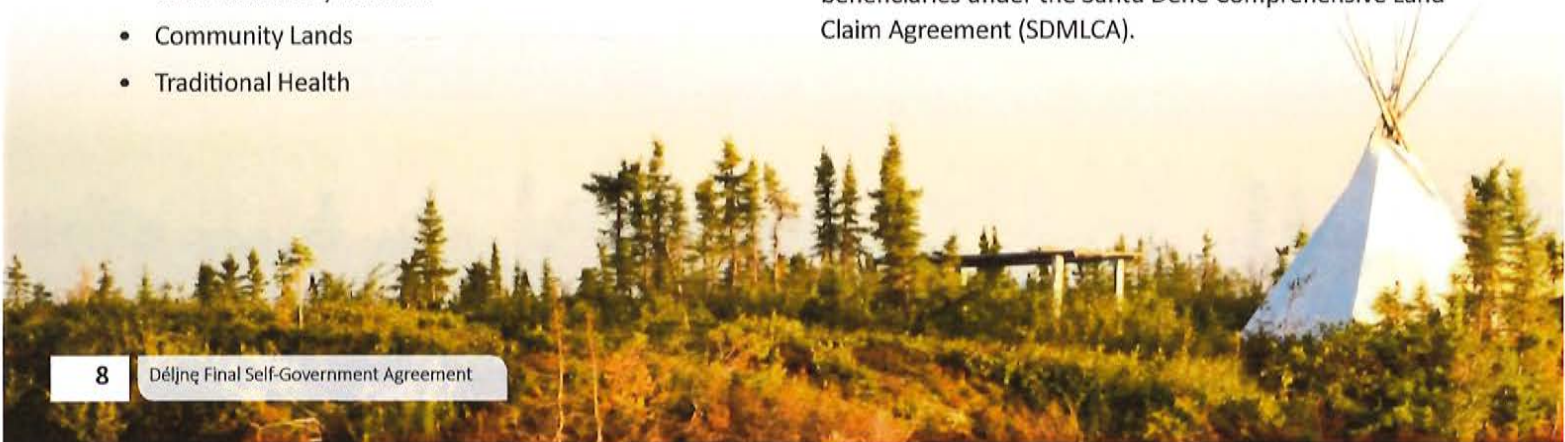
#### Implementation:

On Effective Date, the DGG assumed responsibility for the provision of local, municipal services in Déljñę.

While the Déljñę FSGA makes it possible for the DGG to exercise jurisdiction and take on responsibility for a broad array of programs and services, the DGG is carefully planning which of those jurisdictions it will exercise in the coming years. In areas where the DGG has chosen not to exercise its jurisdiction by enacting a law, territorial programs and services will continue to be delivered by the GNWT.

#### Aboriginal government responsibilities:

As part of its Aboriginal government responsibilities, the DGG replaced and assumed the responsibilities of the Déljñę First Nation Band (#754), as well as the Déljñę Land Corporation and Déljñę Financial Corporation, the two organizations that were established to manage the land claim assets of the Déljñę Dene and Métis beneficiaries under the Sahtu Dene Comprehensive Land Claim Agreement (SDMLCA).



Déjłnę Citizens have guaranteed representation on the DGG. Déjłnę Citizens are those people who were members of the Déjłnę First Nation Band (#754) or the Déjłnę Land Corporation, or who were entitled to become a member of either organization immediately prior to Effective Date.

Dene Gha Gok'ə Réhkw'ı (Beneficiaries Board) has been established to allow all Déjłnę First Nation (DFN) Citizens who are participants under the SDMCLCA to participate in, the management of land claim assets of the Sahtu Dene and Metis of Déjłnę, regardless of where they live.

#### **Administration of Lands:**

Prior to Effective Date, the Déjłnę Land Corporation, the GNWT's Department of Lands, and the Charter Community of Déjłnę were all managing lands in Déjłnę. As of September 1, 2016, the DGG has been responsible for managing all lands in the Déjłnę District, with the exception of privately owned lands and those Commissioner's lands that were retained by the GNWT for delivery of territorial programs and services.





## CHAPTER 3

# 2016-2017 Activities

### PRE-EFFECTIVE DATE ACTIVITIES

During the period April 1, 2016 to August 31, 2016, the parties turned their attention to activities that needed to be undertaken prior to Effective Date.

With many land claim agreements, implementation activities occur after Effective Date. However, the Dóljñę Got'jñę Government (DGG) had to be established in a way that ensured uninterrupted program and service delivery continuity between the four organizations it would subsume. The Dóljñę First Nation Band, the Dóljñę Land Corporation, the Dóljñę Finance Corporation and the Charter Community of Dóljñę had to be legally dissolved as of Effective Date, and their staff and program and service responsibilities had to be transferred to the DGG, all while continuing to operate as normal until the close of business on August 31st.

To assist in preparations, the Dóljñę Agreement-in-Principle required that the Parties develop a tri-partite Pre-effective Date Plan (PEDP) to serve as a checklist and timeline chart that would identify the activities and obligations that needed to be completed prior to Effective Date. A Joint Implementation Working Group met regularly to review and update the status of various projects against the PEDP checklist and timeline chart, to ensure the timely completion of pre-effective date tasks.

The Parties recognized and agreed that, in addition to activities set out in the FSGA and the PEDP, each Party would need to undertake its own pre-effective date planning exercise to identify internal projects and activities that would also need to be completed prior to Effective Date. Dóljñę, for instance, developed its own Transition and Implementation Plan to further guide its own internal pre-effective date activities.

### PRE-EFFECTIVE DATE ACTIVITIES

#### First Election:

Well in advance of the first election, Dóljñę began working closely with Municipal and Community Affairs to prepare for the first election of the DGG, which was to be conducted according to the Local Authorities Elections Act (NWT). A workshop was held to review election processes, an elections calendar was created, and election positions were identified and filled. The criteria as to who was eligible to stand as a candidate and who was eligible to vote were determined. An Eligible Voters List was developed, taking into account voters lists from the Dóljñę First Nation Band, the Dóljñę Land Corporation and the Charter Community of Deline, and other requirements such as age and residency. An election date was set.

The first election was held on June 6, 2016, with 67% turn out.

#### Dóljñę K'aowädó Kə (Main Council):

The Dóljñę K'aowädó Kə, which is responsible for enacting laws and administering the government, was established, and includes the following members:

ᑲekw'ahjádó: Mr. Raymond Tutcho

ᑲqhda: Mr. Charlie Neyelle (Elders Representative)

Executive Members: Ms. Freda Taneton and Mr. Raymond Taneton (Appointed by Main Council)

Councillors: Mr. Tommy Betsidea, Ms. Jane Modeste, Mr. Danny Bayha, and Mr. Morris Neyelle





### **Appointment of the Déljñę ʔohda K'áowə Kə (Elders Council):**

The Déljñę ʔohda K'áowə Kə (Elders Council) was also established, and is composed of Déljñę Elders who provide advice to the Déljñę K'áowədó Kə (Main Council). A representative from the Elders Council is appointed to the Main Council, to sit as a voting member.

### **Dissolution of First Nation, Land Corporation, Finance Corporation and Charter Community:**

The Déljñę First Nation, Déljñę Land Corporation, Déljñę Finance Corporation and the Charter Community of Déljñę were dissolved as of Effective Date, and managers from those organizations worked with technical staff to transfer their staff and responsibilities to the new government.

To formalize this change, a motion was passed by the DGG to amend the Sahtu Registry to reflect the dissolution of the Déljñę First Nation, the Déljñę Land Corporation and the Déljñę Finance Corporation, and to designate the DGG as a Designated Sahtu Organization.

### **Transfer of Staff:**

With assistance from the Government of the Northwest Territories (GNWT), Déljñę technical staff developed Employment and Human Resource policies to prepare for the process of transitioning staff in the new amalgamated organization of DGG. Applicable laws and standards were created, a recruitment policy and process were developed, and job descriptions were finalized. Before job offers could be made, remuneration levels, pension and benefit plan transfers, training and development plans, leave allowances, a Grievance Policy and a Code of Conduct had to be addressed.

### **Transfer of Commissioner's Lands:**

To prepare for the transfer of Commissioner's Lands to the DGG on Effective Date, Déljñę and the GNWT set up a bilateral lands working group in January 2015. The purpose of the working group was to discuss, plan and fulfill lands-related implementation activities stemming from Chapter 12 and Appendix C of the Déljñę FSGA leading up to Effective Date.

The GNWT's Department of Lands, the NWT Housing Corporation, the NWT Land Titles Office and the Department of Executive and Indigenous Affairs each participated in or supported the working group's efforts as it sought to address a number of lands-related issues, including:

- Environmental Site Assessments
- Information on the closing and clean-up of the old sewage lagoon and landfill solid waste site
- Information on a former pipeline corridor, which resulted in certain Commissioner's Lands being added to the FSGA's Appendix C4 – Contaminated Sites list
- The status of amendments to leases resulting from the recently completed land surveys
- Training opportunities for Déljñę staff in land administration, which resulted in a two-part Lands Administration workshop being held in November 2016 and January 2017
- A facilitated meeting with the GNWT's Land Titles Office to answer questions about land transfer processes
- A review of lots being retained by the NWT Housing Corporation on Appendix C3, which resulted in lots being released by the GNWT for inclusion in the final transfer of lands to the DGG





The working group concluded its pre-effective date work by finalizing the transactions to be included in an amendment to the Déljñę FSGA, Schedule C (Appendices C1, C2, C3 and C4) in August, 2016.

### **Development of DGG laws and regulations:**

On September 1, 2016, the following DGG Laws and regulations were passed:

- Conduct of Meetings Act
- Finance Committee Regulation
- ʔekw'ahjdé and Déljñę K'aowədó Kə Remuneration Regulation
- Financial Administration Act
- Government Organization Act
- Implementation Act
- Community Land Administration Regulations
- Lands and Resources Governance Act
- Elections Act
- Conflict of Interest Act
- Citizenship Act

Each DGG Law and set of regulations required research and preparation well in advance. For instance, in preparation for taking over local programs and services, the Déljñę technical team began by taking an inventory of the Charter Community of Déljñę's existing by-laws, policies and procedures and other related authorities. They assessed the needs and requirements of the new government, and then drafted the appropriate laws, regulations and policies in the areas of:

- Elections
- Lands and Resources
- Community land administration
- Public health and safety and protection of people and

property

- Public works, community infrastructure and local services
- Matters of a municipal nature (community roads, recreation, sewers and drainage systems, solid waste, local transportation systems)

### **Undertaking the first meeting of the DGG:**

An important element of preparing the DGG's Laws and regulations was to develop the legislative, regulatory and policy regimes that would lay out the rules of procedure for the new government. Prior to Effective Date, the technical team researched and designed the order and proceedings of the first meeting of the DGG, which resulted in the DGG Conduct and Meetings Act which was passed on September 1, 2016.

### **Establishment of a financial system:**

A sound and reliable financial system is essential for any government. Prior to Effective Date, the Déljñę technical team sought out the professional assistance of Avery Cooper to draft its first Financial Administration Act, with appropriate regulations, policies, procedures, forms, functional responsibilities and the associated employee positions to perform those functions. The bank accounts and financial assets from the Déljñę First Nation Band, the Déljñę Land Corporation and the Charter Community of Déljñę were dissolved and the bookkeeping was merged, with appropriate mechanisms to identify and track separately the financial assets, obligations and liabilities received from the Sahtu Secretariat Inc., to be held by the DGG as a Designated Sahtu Organization.





### **Déljné Financing Agreement:**

To facilitate the provision of reasonably stable, predictable and flexible funding to the DGG, the Parties negotiated a five year Financing Agreement (FA), signing the agreement in February, 2015. The FA required that a tri-partite Finance Committee be established to oversee its implementation. The Finance Committee convened its first meeting on January 12, 2017 to introduce representatives and to discuss 2017-18 fiscal year transfers and other finance-related issues.

## **POST-EFFECTIVE DATE ACTIVITIES**

### **Establishment of the Déljné ʔohda K'áowə Kə (Elders Council):**

The Déljné ʔohda K'áowə Kə is composed of Dene Elders who provide advice to the Déljné K'áowədó Kə (Main Council). It is responsible for appointing a representative who sits as a voting member on the Déljné K'áowədó Kə. Mr. Charles Neyelle has been appointed as Elders Representative to the Déljné K'áowədó Kə.

### **Appointment of the Dene Gha Gok'á Réhkw'ı (Beneficiaries Board):**

The Dene Gha Gok'á Réhkw'ı (DGGR) is composed of up to five members, each of whom will serve a four-year term. The representatives are elected by resident and non-resident land claim beneficiaries. The DGGR manages land claim monies and lands, and gives direction to the Déljné K'áowədó Kə (Main Council) on land claim matters.

### **Establishment of the Dene K'á Dats'eredı Kə (Justice Council):**

The Dene K'á Dats'eredı Kə is composed of three to five members, each of whom will serve a four-year term of office. It is an independent body that handles dispute resolution, enforcement of DGG Law and appeals of DGG decisions.

### **Establishment of the DGG Website and Contact Directory:**

A website and contact directory for the Déljné Got'ıne Government was created, and can be found at: <http://deline.ca/en/home/>

### **Establishment of a Laws Registry:**

A public registry of the laws and regulations passed by the DGG was established, and can be found on the DGG's website at:

<http://deline.ca/en/documents/laws-agreements-and-documents/>

### **Passage of Minor Amendments to the Agreement:**

After the Déljné FSGA was signed by all Parties, there were some minor typos and errors that were identified. Because the Déljné FSGA is a legal agreement, it requires a formal amendment to make any changes. Minor amendments are in progress, and require the formal approval of the DGG at the annual Déljné Łénats' ehdá Dzené (Community Gathering). After the DGG approves the amendments, they require formal approval by the GNWT and by Canada.



## CHAPTER 4

# Other Related Agreements

In addition to the Déljñę Final Self-Government Agreement (FSGA), the Parties negotiated the Implementation Plan (IP), the Financing Agreement (FA), and the Tax Treatment Agreement. These agreements play a crucial role in determining funding, implementation of the FSGA, and the establishment of the Déljñę Got’jñę Government (DGG).

### IMPLEMENTATION PLAN

The tripartite IP came into effect on September 1, 2016. The IP addresses the tri-partite obligations in the Agreement, and describes how the parties will work together to accomplish the implementation of those obligations.

Unlike the FA and the Déljñę FSGA, the IP does not create legally binding obligations on the parties.

### FINANCING AGREEMENT

The FA is a separate agreement between the DGG, the Government of the Northwest Territories (GNWT) and Canada. The FA came into effect on September 1, 2016, and sets out funding to be provided to the DGG by Canada and the GNWT to fulfill its obligations under the FSGA.

The FA will be amended as and when the DGG decides to exercise more jurisdictions and authorities under the Déljñę FSGA.

The FA includes ongoing federal and territorial funding as

well as federal “one-time funding” to assist the DGG with start-up activities.

The FA also sets out own source revenue provisions that describe how the DGG will contribute to its operating costs where it has the means to do so.

### TAX TREATMENT AGREEMENT

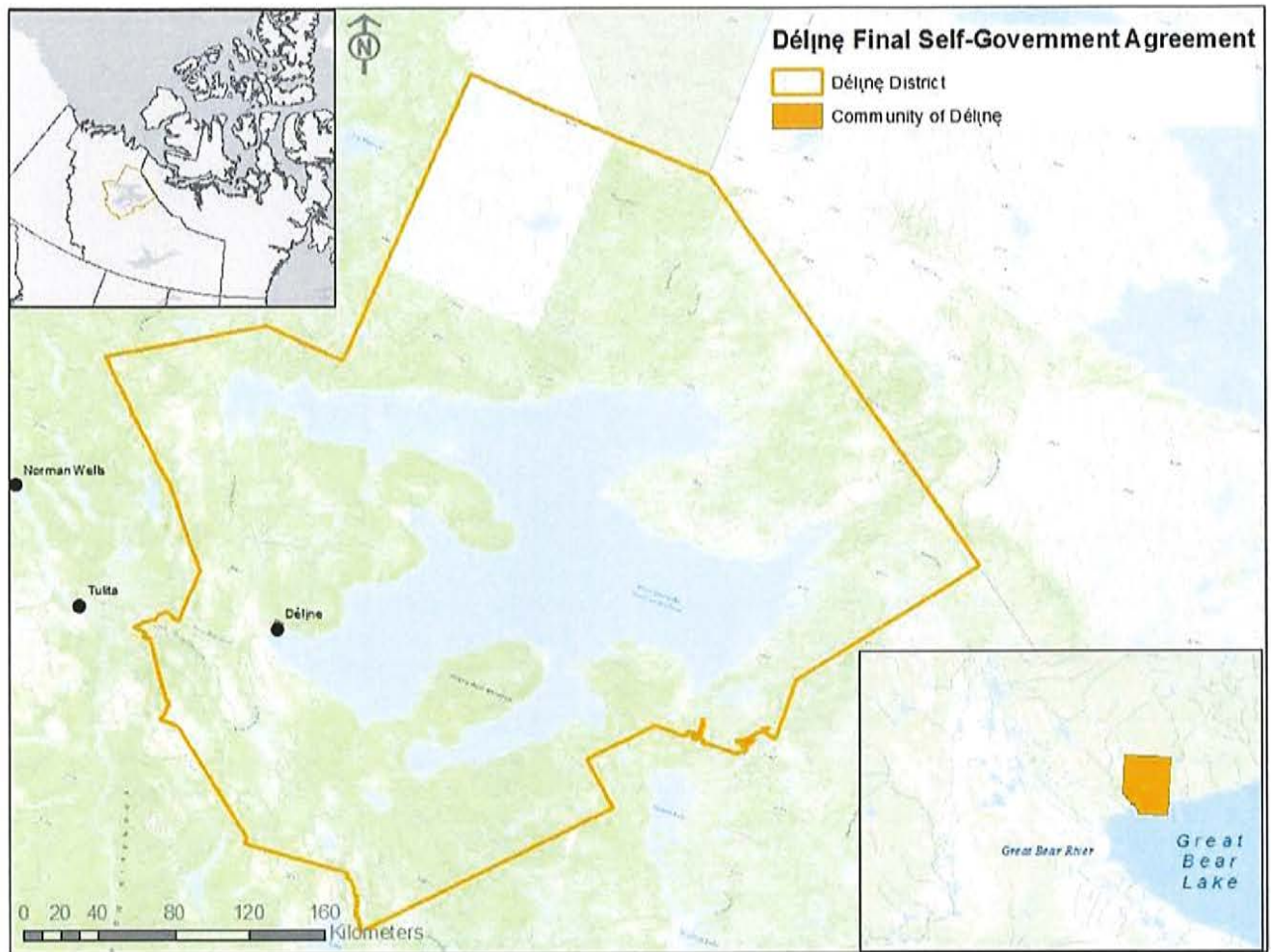
The Tax Treatment Agreement is an agreement between the Government of Canada, the GNWT and the DGG that describes the tax rules that apply to the DGG and its institutions.





# Appendices

## MAP OF THE DÉLİŃĒ DISTRICT









# DÉLŪŔ

## ACCORD DÉFINITIF SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017



Canada





Photo taken on effective date,  
identified left to right:  
George Cleary (BGG Member),  
Dobbi Jo Greenland (President, GTC),  
Grand Chief Eddie Erasmus (Ft. Chipewyan Government),  
Danny McNeely (Sahtu MTA),  
Ethel Blondin-Andrew (SST Chair),  
Grand Chief Wilfred McNeely Jr. (Sahtu Dene Council) and  
former Chief Leonard Kenny (Délı́n-Got'ınę Government);

Cover photo: Délı́n-Got'ınę Government "Destination Délı́n"

Pour obtenir de l'information concernant les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada à l'adresse suivante : CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca

[www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord](http://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord)  
1-800-567-9604  
ATS seulement : 1-866-553-0554

CS-XXXX-XXX-EE-A1  
Catalogue : RX-XX/XXXXE  
ISSN : XXXX-XXXX

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Affaires autochtones et du Nord, 2016

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre :



# Avant-propos



PHOTO (prise le jour de l'entrée en vigueur) DES MEMBRES DU CONSEIL K'aowadó Kə de Déljné (KKD); de gauche à droite : Charlie Neyelle, chef du conseil des Aînés et membre du KKD; Jane Modeste, Morris Neyelle et Danny Bayha, tous trois membres du KKD; Raymond Tutcho, ʔekw'ahtjǰé; Raymond Taneton et Freda Taneton, du comité exécutif; et Tommy Betsidea, membre du KKD.

## LETTRE DE RAYMOND TUTCHO, ʔEKW'AHTJǰÉ DU GOUVERNEMENT GOT'JNÉ DE DÉLJNÉ

Après dix-huit ans de négociations avec le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement Got'jné de Déljné a été constitué le 1er septembre 2016, satisfaisant à l'obligation des gouvernements de négocier des accords d'autonomie gouvernementale en vertu du chapitre 5 et de l'annexe B de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993).

Le processus a été piloté par nos Aînés et notre négociateur en chef. Notre équipe a travaillé en synergie pour mener à bien la vision de nos Aînés : collaborer pour créer, dans notre communauté, une organisation qui prendra des décisions pour le bien de tous les résidents. Le gouvernement Got'jné de Déljné détient le pouvoir de gérer les droits et les biens issus des revendications territoriales par l'intermédiaire du Gha Gok'ə Réhkw'ı des Dénés, et agit également à titre de gouvernement public pour tous les résidents de Déljné. Il s'agit du premier gouvernement du genre au Canada.

Un travail colossal a été accompli dans la collectivité avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Les dirigeants de la bande de la Première Nation, de la société foncière, de la société financière et de la collectivité à charte de Déljné ont travaillé avec le personnel technique pour assurer la continuité des programmes et des services offerts par leurs organisations tout en préparant la dissolution de ces organisations et le transfert de leur personnel et de leurs responsabilités au nouveau gouvernement. Ce n'était pas une mince affaire.



Nous sommes fiers d'affirmer que la transition n'a entraîné aucune interruption des programmes et des services. Nous avons adopté toutes nos lois fondamentales, institué de nouvelles politiques et procédures, et embauché du personnel supplémentaire pour assumer le surplus de tâches. Nous avons amélioré les communications et l'accessibilité en créant un site Web qui comprend notamment un registre des lois, et nous sommes actifs sur les médias sociaux. Nous avons également entrepris un exercice de planification stratégique afin de fixer les priorités de notre gouvernement pour les cinq prochaines années.

Il nous tarde de travailler avec nos partenaires, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour asseoir les compétences et les pouvoirs du gouvernement Got'ıne de Délıne au cours des années à venir.

Mahsi Cho,

Raymond Tutcho

ʔekw'ahıdı



# Table des matières

Avant-propos	1
Glossaire et guide de prononciation	4
Acronymes et abréviations	5
Premier chapitre : Comité de mise en œuvre de Déljñę	7
Gouvernement Got'jñę de Déljñę	7
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	7
Gouvernement du Canada	7
Deuxième chapitre : Aperçu général et contexte	8
Caractéristiques de l'Accord	8
Responsabilités du gouvernement autochtones	8
Troisième chapitre : Activités réalisées en 2016-2017	10
Activités préalables à l'entrée en vigueur	10
Activités à réaliser après l'entrée en vigueur	10
Quatrième chapitre : autres ententes connexes	14
Plan de mise en œuvre	14
Entente de financement	14
Accord sur le traitement fiscal	14
Annexe	15
Carte du district de Déljñę	15



# Glossaire et guide de prononciation

---

## ʔekw'ah̄t̄d̄á (chef)

Prononciation : é-kwâ-ti-dé  
Signification : chef suprême d'une grande honnêteté

---

## ʔoh̄da (Aînés)

Prononciation : on-n-da  
Signification : Aînés

---

## Dél̄ɲ̄

Prononciation : dè-le-né  
Signification : là où coule l'eau

---

## ʔoh̄da K'áow̄ K̄a de Dél̄ɲ̄ (nom donné au conseil des Aînés)

Prononciation : on-n-da k'â-wé-ké de dè-le-né  
Signification : ʔoh̄da (Aînés)  
K'áow̄ (chef)  
K̄a (groupe)  
Dél̄ɲ̄ (là où coule l'eau)

---

## Got'ɲ̄ ʔeʔad̄o de Dél̄ɲ̄ (nom de la Constitution)

Prononciation : go-ti (clic)-nè é-ya-do de dè-le-né  
Signification : Got'ɲ̄ (un groupe de personnes)  
ʔeʔad̄o (loi suprême)  
Dél̄ɲ̄ (là où coule l'eau)

---

## Gouvernement Got'ɲ̄ de Dél̄ɲ̄

Prononciation : go-ti (clic)-nè de dè-le-né  
Signification : Got'ɲ̄ (un groupe de personnes)  
Dél̄ɲ̄ (là où coule l'eau)

---

## K'áowed̄o K̄a de Dél̄ɲ̄ (nom donné au conseil principal)

Prononciation : kâ-wé-do ké de dè-le-né  
Signification : K'áowed̄o (principaux leaders)  
K̄a (groupe)  
Dél̄ɲ̄ (là où coule l'eau)

---

## Łénats'eh̄dá Dzené de Dél̄ɲ̄ (nom donné à l'assemblée de la collectivité)

Prononciation : h (aspiré)-é-na-ts'é-dé dzé-nè de dè-le-né  
Signification : Łénats'eh̄dá (assemblée)  
Dzené (jour/date)  
Dél̄ɲ̄ (là où coule l'eau)

---

---

## Gha Gok'á Réhkw'i des Dénés (conseil des bénéficiaires)

Prononciation : Ga Go-ké-ré-kwi des Dénés  
Signification : Gha (pour)  
Gok'á Réhkw'i (siéger)  
Dénés (peuple)

---

## K'á Dats'eredi K̄a des Dénés (nom donné au conseil de justice)

Prononciation : K'é-Da-ts'é-ré-di Ké des Dénés  
Signification : K'á (au nom de)  
Dats'eredi (prévention, défense, aide)  
K̄a (groupe)  
Dénés (peuple)

---



# Acronymes et abréviations

MEAA	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (GTNO)
GGD	Gouvernement Got'Inę de Déljnę
EF	Entente de financement
ADAG	Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
CMO	Comité de mise en œuvre
PMO	Plan de mise en œuvre
AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
TNO	Territoires du Nord-Ouest
ERTGDMS	Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu





## PREMIER CHAPITRE

# Comité de mise en œuvre de Déljñę

Le Comité de mise en œuvre de Déljñę est heureux de présenter son premier rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale (ADAG) de Déljñę. Le présent rapport couvre la période de douze mois qui s'étend du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le Comité de mise en œuvre (CMO) est composé de représentants principaux de chacune des parties suivantes : le gouvernement Got'jñę de Déljñę (GGD), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Canada. Il fonctionne par consensus et sert de forum où les parties peuvent soulever des questions et exprimer leurs préoccupations.

Le CMO assure le respect des obligations permanentes des parties en vertu de l'ADAG et résout les problèmes associés à sa mise en œuvre. Le présent rapport annuel décrit les réalisations et les faits nouveaux survenus au cours de l'année. L'information est fournie par le GGD ou par d'autres institutions créées en vertu de l'ADAG, ainsi que par différents ministères territoriaux et fédéraux et d'autres parties prenantes.

C'est grâce à une relation définie par le respect mutuel et l'engagement à s'acquitter des obligations prévues dans l'ADAG que le CMO peut faire avancer les choses.

## GOUVERNEMENT GOT'JÑĘ DE DÉLJÑĘ

Le GGD demeure fermement résolu à s'acquitter des obligations qui lui incombent en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ADAG de Déljñę. Le GGD était représenté au CMO par Mme Phoebe Kenny, directrice générale, du 1er septembre 2016, date de création du CMO, au 31 mars 2017.

Site Web du GGD : <http://deline.ca/en>

## GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones est responsable de la coordination des activités de mise en œuvre du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) relevant de l'ADAG de Déljñę; il gère les fonds de mise en œuvre reçus du gouvernement du Canada et représente le GTNO au sein du CMO de Déljñę. Pendant la période du 1er septembre 2016 au 31 mars 2017, cette représentation était assurée par Mme Sue Bowie, directrice de la mise en œuvre au ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones.

Site Web du GTNO : <http://www.gov.nt.ca/fr>

## GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement du Canada est représenté au CMO par la Direction générale de la mise en œuvre du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Celle-ci assure la liaison entre le GGD et toutes les institutions créées par l'ADAG de Déljñę, les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux sur les questions touchant la mise en œuvre de l'ADAG de Déljñę. M. Dale Pegg, directeur de la gestion des traités dans l'Ouest pour la Direction générale de la mise en œuvre d'AANC, a représenté le gouvernement du Canada au CMO de Déljñę du 1er septembre 2016 au 31 mars 2017.

Pour en savoir davantage sur le gouvernement du Canada et ses ministères, programmes et services, consultez le [www.canada.ca/fr](http://www.canada.ca/fr).

Pour en savoir davantage sur AANC, consultez le [www.aadnc-aandc.gc.ca](http://www.aadnc-aandc.gc.ca).





## DEUXIÈME CHAPITRE

# Aperçu général et contexte

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD

#### Structure gouvernementale

Le 1er septembre 2016, l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale (ADAG) de Déljñe est devenu le premier accord indépendant d'autonomie gouvernementale communautaire à entrer en vigueur aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).

L'ADAG de Déljñe a permis d'instituer le gouvernement Got'jñe de Déljñe (GGD), un gouvernement autochtone public inclusif qui dessert maintenant tous les résidents du district.

Le ʔekw'ahjdé (ce qui veut dire « chef suprême d'une grande honnêteté » dans le dialecte Got'jñe de Déljñe) est le dirigeant élu du GGD. Il siège au K'aowədó Kə (conseil principal) aux côtés de deux membres exécutifs, quatre conseillers et un représentant des Aînés.

#### Compétences

L'ADAG de Déljñe reconnaît et décrit les compétences que peut exercer le GGD. Le GGD a le pouvoir de créer des lois et assume, dans le district de Déljñe, la prestation de programmes et de services dans les secteurs suivants :

- Affaires communautaires et services locaux (notamment les élections, la réglementation de l'alcool et du jeu, l'aménagement du territoire, etc.)
- Éducation (y compris l'éducation de la petite enfance, l'éducation des adultes, l'éducation postsecondaire et la formation)
- Langue, culture et spiritualité des Dénés du Sahtu et des Métis de Déljñe
- Adoption

- Services à l'enfance et à la famille
- Terres communautaires
- Médecine traditionnelle
- Logement social
- Soutien du revenu
- Justice

#### Compétences différées pour une période de dix ans

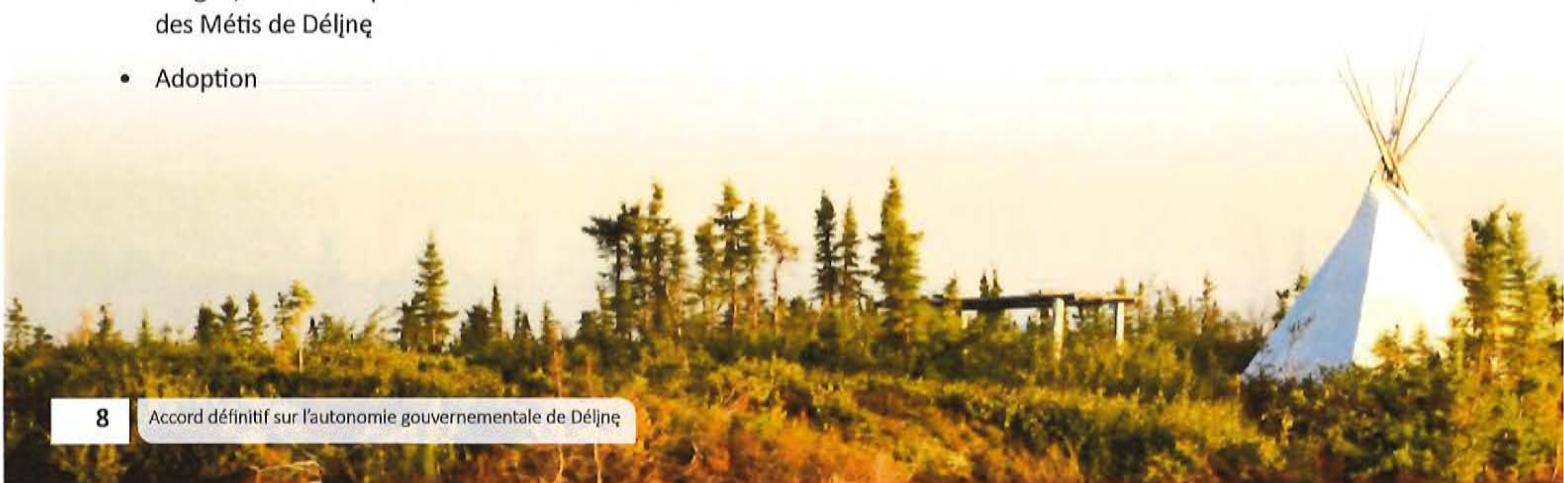
Le GGD a choisi d'attendre un minimum de dix ans avant d'entreprendre des négociations avec le Canada et le GTNO sur les questions suivantes :

- Mariage
- Curatelle et tutelle
- Testaments et successions

#### Mise en œuvre

Dès l'entrée en vigueur de l'Accord, le GGD a pris en charge la prestation des services municipaux et locaux à Déljñe.

Bien qu'en vertu de l'ADAG de Déljñe, le GGD peut exercer sa compétence et assumer la responsabilité d'un large éventail de programmes et de services, il doit choisir avec soin les pouvoirs dont il se prévaudra au cours des années à venir. Dans les domaines où il décidera de n'exercer aucune compétence législative, les programmes et services territoriaux correspondants continueront d'être offerts par le GTNO



## **Responsabilités du gouvernement autochtone**

À titre de gouvernement autochtone, le GGD reprend les responsabilités de la bande de la Première Nation de Déljñę (no 754), ainsi que celles de la société foncière de Déljñę et de la société financière de Déljñę, deux organismes créés pour gérer les terres revendiquées par les Dénés et les Métis de Déljñę bénéficiaires de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du shatu (ERTGDMS).

Les citoyens de Déljñę sont assurés d'une représentation au GGD. Pour être considéré comme un citoyen de Déljñę, il faut avoir été membre de la bande de la Première Nation de Déljñę (no 754) ou de la société foncière de Déljñę, ou avoir été en droit d'en devenir membre juste avant l'entrée en vigueur de l'Accord.

Le Gha Gok'ă Réhkw'i (conseil des bénéficiaires) des Dénés a été créé pour permettre à tous les citoyens des Premières Nations du Dehcho concernés par l'ERTGDMS de participer à la gestion des biens issus des revendications territoriales des Dénés du Sahtu et des Métis de Déljñę, quel que soit leur lieu de résidence.

## **Administration des terres**

Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, la société foncière de Déljñę, le ministère de l'Administration des terres du GTNO et la collectivité à charte de Déljñę géraient tous ensemble les terres de Déljñę. Depuis le 1er septembre 2016, le GGD a la responsabilité de gérer toutes les terres du district de Déljñę, à l'exception des terres privées et des terres domaniales que le GTNO a conservées aux fins de la prestation de programmes et services territoriaux.





## TROISIÈME CHAPITRE

# Activités réalisées en 2016-2017

### ACTIVITÉS PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Pendant la période du 1er avril 2016 au 31 août 2016, les parties ont tourné leur attention vers les activités qui devaient être réalisées avant l'entrée en vigueur de l'Accord.

Dans de nombreux cas, les activités de mise en œuvre d'une entente de revendications territoriales débutent après l'entrée en vigueur. Toutefois, la création du GGD devait se faire d'une manière telle que la prestation des programmes et des services des quatre organismes qu'il allait remplacer ne soit pas interrompue. La bande de la Première Nation, la société foncière, la société financière et la collectivité à charte de Déljñę devaient être officiellement dissoutes avant l'entrée en vigueur de l'Accord, et leur personnel, de même que leurs responsabilités en matière de programmes et de services devaient être transférés au GGD tout en continuant de fonctionner normalement jusqu'à l'arrêt de leurs opérations le 31 août.

Pour aider à ces préparatifs, et conformément à l'entente de principe de Déljñę, les parties devaient rédiger un plan tripartite détaillant les activités qui devaient être réalisées avant l'entrée en vigueur de l'Accord, plan qui servirait aussi d'aide-mémoire et de calendrier. Un groupe conjoint chargé de la mise en œuvre s'est réuni régulièrement pour examiner et actualiser les progrès réalisés dans le cadre de différents projets en fonction de l'aide-mémoire et du calendrier, assurant ainsi l'exécution assidue des tâches préalables à l'entrée en vigueur.

Les parties reconnaissaient toutes qu'elles allaient devoir réaliser leur propre exercice de planification, en plus des tâches définies dans l'ADAG et le plan tripartite, pour déterminer les projets à l'interne et les activités à mener avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Déljñę, par

exemple, a élaboré son propre plan de transition et de mise en œuvre pour mieux guider ses activités internes préalables à l'entrée en vigueur.

### ACTIVITÉS PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR

#### Première élection

Bien longtemps avant la première élection du GGD, qui devait avoir lieu conformément à la Loi sur les élections des administrations locales (TNO), Déljñę travaillait déjà en étroite collaboration avec le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) pour s'y préparer. Un atelier a été organisé pour passer en revue les procédures électorales, le calendrier des élections a été établi, et les postes du personnel électoral ont été déterminés et pourvus. Les critères encadrant les candidatures et le droit de vote ont également été définis. Une liste des votants admissibles a été établie à partir des listes d'électeurs de la bande de la Première Nation, de la société foncière et de la collectivité à charte de Déljñę, ainsi que d'autres exigences comme l'âge et le lieu de résidence. La date de l'élection a été fixée.

La première élection s'est tenue le 6 juin 2016, avec un taux de participation de 67 %.

#### K'aowədó Kə (conseil principal) de Déljñę

Le K'aowədó Kə de Déljñę, chargé d'adopter les lois et d'administrer le gouvernement, a été créé; il est formé des membres suivants :

ᑲekw'ahjǰá : M. Raymond Tutcho

ᑲohda : M. Charlie Neyelle (représentant des Aînés)

Membres de l'exécutif : Mme Freda Taneton et M.





Raymond Taneton (nommés par le conseil principal)

Conseillers : M. Tommy Betsidea, Mme Jane Modeste,  
M. Danny Bayha et M. Morris Neyelle

### **Nomination du ᑭᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ (conseil des Aînés) de Déljñę**

Le ᑭᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ (conseil des Aînés) de Déljñę a lui aussi été constitué; il se compose d'Aînés de Déljñę qui offrent leurs conseils au ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ (conseil principal). Un représentant du conseil des Aînés est nommé au conseil principal, où il siège avec droit de vote.

### **Dissolution de la Première Nation, de la société foncière, de la société financière et de la collectivité à charte**

La Première Nation, la société foncière, la société financière et la collectivité à charte de Déljñę ont été dissoutes à la date d'entrée en vigueur, et les dirigeants de ces organisations ont travaillé avec le personnel technique pour transférer leur personnel et leurs responsabilités au nouveau gouvernement.

Afin d'officialiser ce changement, le GGD a adopté une motion visant à modifier le registre du Sahtu de manière à rendre compte de la dissolution de la Première Nation, de la société foncière et de la société financière de Déljñę, et à nommer le GGD comme organisation désignée du Sahtu.

### **Transfert du personnel**

Avec l'assistance du GTNO, le personnel technique de Déljñę a élaboré des politiques en matière d'emploi et de ressources humaines pour préparer la transition du personnel vers la nouvelle organisation fusionnée du gouvernement Got'jñę de Déljñę. On a adopté les lois

et les normes applicables, mis en place la politique et la procédure de recrutement, et rédigé la version finale des descriptions de postes. Avant de publier des offres d'emploi, il fallait définir les échelles de rémunération, les transferts de pensions et d'avantages sociaux, les plans de formation et de perfectionnement professionnel, les congés, la politique de grief et le code de conduite.

### **Transfert des terres domaniales**

Pour préparer le transfert des terres domaniales au GGD à la date d'entrée en vigueur, Déljñę et le GTNO ont créé un groupe de travail bilatéral en janvier 2015. Le but du groupe de travail était de discuter des activités de mise en œuvre connexes qui devaient avoir lieu avant l'entrée en vigueur, puis de les planifier et de les mener à bien, conformément au chapitre 12 et à l'Appendice C de l'ADAG de Déljñę.

Le ministère de l'Administration des terres du GTNO, la Société d'habitation des TNO, le bureau des titres de bien-fonds des TNO et le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones ont tous participé aux efforts du groupe de travail ou soutenu ses activités pour régler tout un nombre d'enjeux relatifs aux terres, notamment :

- L'évaluation environnementale des sites
- L'information sur la fermeture et le nettoyage des vieux étangs d'eaux usées et des décharges de déchets solides
- L'information sur un ancien corridor de pipeline, ce qui a entraîné l'ajout de certaines terres domaniales à la liste des sites contaminés de l'Appendice C4 de l'ADAG
- Le statut des modifications apportées aux baux à la suite des derniers relevés d'arpentage effectués récemment



- Les possibilités de formation sur l'administration des terres pour le personnel de Déljñę, ce qui a conduit à l'organisation d'un atelier en deux parties sur ce sujet, en novembre 2016 et en janvier 2017
- Une rencontre animée par le bureau des titres de bien-fonds du GTNO pour répondre aux questions sur les procédures de transfert des terres
- Un examen des lots que conservera la Société d'habitation des TNO conformément à l'Appendice C3, ce qui a mené à la libération de lots par le GTNO afin qu'ils soient inclus au transfert final de terres vers le GGD

En août 2016, le groupe de travail a conclu ses travaux préalables à l'entrée en vigueur en finalisant les transactions qui ont fait l'objet d'une modification de l'Annexe C (Appendices C1, C2, C3 et C4) de l'ADAG de Déljñę.

### Élaboration des lois et règlements du GGD

Le 1er septembre 2016, le GGD a adopté les lois et règlements suivants (traduction libre) :

- Loi sur la conduite de séances
- Règlement sur le comité des finances
- Règlement sur la rémunération du ʔekw'ahjdá et du K'aowadó Kə de Déljñę
- Loi sur l'administration financière
- Loi sur l'organisation du gouvernement
- Loi sur la mise en œuvre
- Règlement sur l'administration des terres communautaires
- Loi sur la gouvernance des terres et des ressources
- Loi électorale
- Loi sur les conflits d'intérêts
- Loi sur la citoyenneté

L'ensemble des lois et règlements adoptés par le GGD ont nécessité de la recherche et une longue planification. Par exemple, pour se préparer à assumer les programmes et les services locaux, l'équipe technique de Déljñę a commencé par faire l'inventaire des politiques, des procédures et des règlements existants de la collectivité à charte de Déljñę, ainsi que de ses pouvoirs connexes. Elle a évalué les besoins et les exigences du nouveau gouvernement, puis a rédigé les lois, les règlements et les politiques appropriés dans les domaines suivants :

- Élections
- Terres et ressources
- Administration des terres communautaires
- Santé et sécurité publiques et protection des individus et des biens
- Travaux publics, infrastructures communautaires et services locaux
- Questions de nature municipale (routes communautaires, loisirs, égouts, système d'évacuation des eaux, déchets solides, systèmes de transport locaux)

### Première rencontre du GGD

Un élément important de la préparation des lois et des règlements du GGD a été la création de régimes législatif, réglementaire et politique qui allaient fixer les règles de procédure du nouveau gouvernement. Avant l'entrée en vigueur de l'ADAG, l'équipe technique a fait des recherches et établi l'ordre et les procédures de la première rencontre du GGD, ce qui a mené à l'adoption de la loi sur la conduite de séances du GGD le 1er septembre 2016.

### Établissement d'un système financier

Tout gouvernement doit posséder un système financier solide et fiable. Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, l'équipe technique de Déljñę a demandé l'aide professionnelle d'Avery Cooper pour rédiger sa première loi sur l'administration financière et pour





définir les règlements, les politiques, les procédures et les formulaires, de même que les responsabilités fonctionnelles et les postes d'employés à créer pour accomplir ces fonctions. Les comptes bancaires et les avoirs financiers de la bande de la Première Nation, de la société foncière et de la collectivité à charte de Déljñę ont été dissouts, et leurs livres comptables ont été fusionnés, selon les mécanismes appropriés, pour repérer et suivre séparément les obligations, passifs et actifs financiers hérités du Sahtu Secretariat Inc. qui seront assumés par le GGD à titre d'organisation désignée du Sahtu.

### **Entente de financement de Déljñę**

Pour assurer au GGD un financement raisonnablement stable, prévisible et flexible, les parties ont négocié une entente de financement (EF) quinquennale qu'elles ont signée en février 2015. L'EF exigeait la création d'un comité des finances tripartite pour superviser la mise en œuvre de l'entente. Le comité des finances a tenu sa première réunion le 12 janvier 2017 pour que les représentants fassent connaissance et puissent discuter des transferts pour l'exercice 2017-2018 ainsi que d'autres enjeux connexes.

## **ACTIVITÉS À RÉALISER APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Établissement du ȳq̄hda K'áowə Kə (conseil des Aînés) de Déljñę**

Le ȳq̄hda K'áowə Kə de Déljñę est composé d'Aînés dénés qui offrent leurs conseils au K'aowədó Kə (conseil principal) de Déljñę. Il est chargé de nommer un représentant qui siégera au K'aowədó Kə de Déljñę à titre de membre votant. C'est M. Charles Neyelle qui a été nommé représentant des Aînés au K'aowədó Kə de Déljñę.

### **Nomination du Gha Gok'á Réhkw'ı (conseil des bénéficiaires) des Dénés**

Le Gha Gok'á Réhkw'ı des Dénés peut regrouper jusqu'à cinq membres, chacun exerçant un mandat de quatre

ans. Les représentants sont élus par les bénéficiaires des revendications territoriales, résidents ou non-résidents. Ce conseil gère l'argent et les terres attribués suite aux revendications territoriales et guide le K'aowədó Kə (conseil principal) de Déljñę sur les questions de revendications territoriales.

### **Établissement du K'ə Dats'eredı Kə (conseil de justice) des Dénés**

Le K'ə Dats'eredı Kə des Dénés est composé de trois à cinq membres, chacun servant un mandat de quatre ans. Il s'agit d'un organisme indépendant qui gère le règlement des différends, assure l'application des lois et entend les appels faits au sujet des décisions du GGD.

### **Création du site Web et de l'annuaire du GGD**

Le site Web et l'annuaire du gouvernement Got'ıñę de Déljñę sont maintenant en ligne à l'adresse <http://deline.ca/en/home> (en anglais).

### **Établissement d'un registre des lois**

Un registre public des lois et règlements adoptés par le gouvernement Got'ıñę de Déljñę a été créé; il est accessible sur le site Web du GGD à l'adresse <http://deline.ca/en/documents/laws-agreements-and-documents> (en anglais).

### **Adoption de modifications mineures à l'Accord**

Après la signature de l'ADAG de Déljñę par toutes les parties, quelques erreurs et coquilles mineures ont été décelées. Étant donné que l'ADAG est un accord légal, tout changement doit faire l'objet d'une modification formelle. Certaines modifications mineures sont en cours et devront recevoir l'approbation formelle du GGD pendant l'assemblée communautaire annuelle de Déljñę, appelée Łénats' ehdá Dzené. Une fois approuvées par le GGD, les modifications devront également recevoir l'approbation officielle du GTNO et du Canada.



## QUATRIÈME CHAPITRE

# Autres ententes connexes

En plus de l'ADAG de Déljñę, les parties ont négocié le plan de mise en œuvre, l'entente de financement et l'accord sur le traitement fiscal. Ces ententes jouent un rôle crucial pour déterminer le financement, la mise en œuvre de l'ADAG et l'établissement du GGD.

### PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre (PMO) tripartite est entré en vigueur le 1er septembre 2016. Il décrit les obligations des trois parties visées par l'Accord, de même que les modalités de leur collaboration pour accomplir la mise en œuvre de leurs obligations.

Contrairement à l'entente de financement et à l'ADAG, le PMO ne crée aucune obligation juridiquement contraignante pour les parties.

### ENTENTE DE FINANCEMENT

L'entente de financement (EF) est une entente distincte conclue entre le GGD, le GTNO et le Canada. Elle est entrée en vigueur le 1er septembre 2016 et fixe le financement que le Canada et le GTNO verseront au GGD pour remplir ses obligations en vertu de l'ADAG.

L'EF sera modifiée si le GGD décide d'élargir ses domaines de compétence et d'exercer plus de pouvoirs en vertu de l'ADAG de Déljñę.

L'EF comprend un financement fédéral et territorial continu, ainsi qu'un financement fédéral « ponctuel » pour soutenir les activités de démarrage du GGD.

L'EF contient également des dispositions relatives aux revenus autonomes et selon lesquelles le GGD assumera ses coûts de fonctionnement lorsqu'il aura les moyens de le faire.

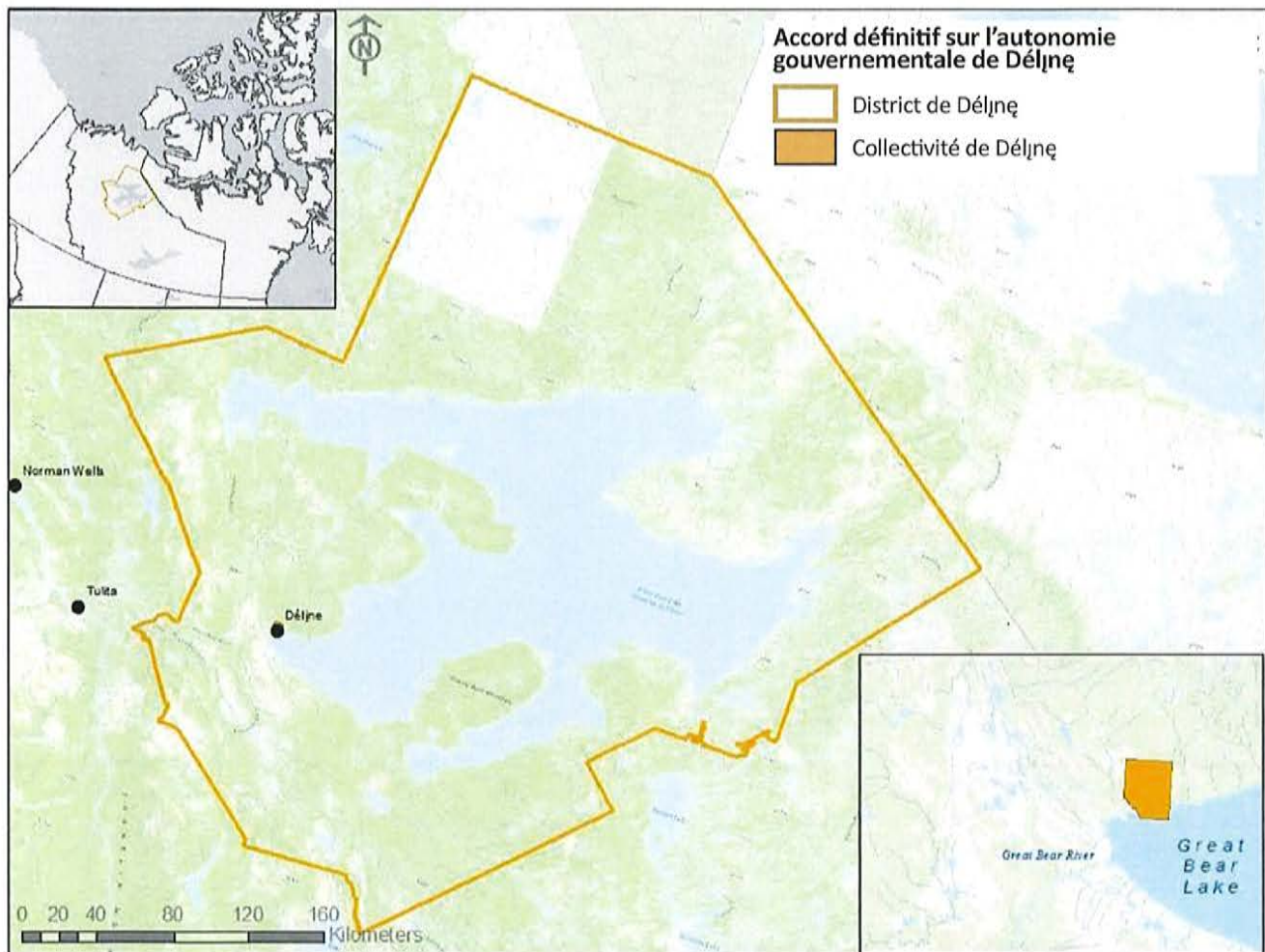
### ACCORD SUR LE TRAITEMENT FISCAL

L'accord sur le traitement fiscal est une entente conclue entre le gouvernement du Canada, le GTNO et le GGD qui décrit les règles fiscales s'appliquant au GGD et à ses institutions.



# Annexe

## CARTE DU DISTRICT DE DÉLJŃĚ



Cette carte n'est fournie qu'à titre indicatif. Les frontières réelles des zones représentées sur la carte peuvent différer de l'illustration. Le ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales n'est pas responsable des erreurs ou des différences reproduites sur cette carte.



